



ORGANISATION SCOLAIRE VALABLE À PARTIR DU 7 mars 2022

Chers élèves, chers parents, chers membres du personnel,

Nous avons le plaisir de vous informer sur les nouvelles mesures prises par les Autorités suite au CODECO du 4 mars et concrétisées par la circulaire n° 8501 éditée le même jour.

Voici les décisions qui seront valables à partir de ce lundi 7 mars :

- 1. Les élèves et les membres du personnel ne doivent plus porter le masque en aucune circonstance à l'école.** Les élèves souhaitant malgré tout porter le masque sont en droit de le faire et doivent y être autorisés **uniquement si les parents en font la demande auprès de la direction.** Les membres du personnel souhaitant porter le masque sont également en droit de le faire et doivent y être autorisés. Le port d'un masque FFP2 est recommandé pour les personnes médicalement vulnérables.
- 2. Les salles de classe peuvent être utilisées normalement.** Les recommandations en matière de ventilation doivent être respectées strictement, notamment par l'utilisation de détecteurs de CO2 déjà installés dans toutes les salles.
- 3. Les réfectoires peuvent être utilisés normalement.** Les recommandations en matière de ventilation doivent être respectées, notamment par l'utilisation de détecteurs de CO2 déjà installés dans tous les réfectoires.
- 4. En cas d'apparition de symptômes, nous recommandons toutefois la poursuite de l'utilisation d'un autotest avant de venir à l'école.**
- 5. Les parents des élèves positifs au Covid poursuivront la même procédure pour informer l'école, à savoir envoyer conjointement un mail aux adresses suivantes en veillant à communiquer la date du test et celle du dernier jour passé à l'école :**
 - absence@providencechampion.be (adresse pour l'envoi des justificatifs)
 - sousdirection@providencechampion.be (pour les élèves de la 1^{ère} à la 3^{ème})
 - direction@providencechampion.be (pour les élèves de la 4^{ème} à la 6^{ème})
- 6. Nous insistons cependant pour que les parents des élèves positifs au Covid-19 continuent à prévenir leurs camarades de classe considérés comme « contacts rapprochés »** (sans masque, durant plus de 15 min., à moins d'1,5 m, 48h avant l'apparition des symptômes).

Nous sommes très heureux de pouvoir envisager sereinement un retour à la normale et espérons que cette nouvelle situation puisse offrir à tous un surcroît d'énergie pour poursuivre positivement cette année scolaire.

Nous vous remercions pour votre confiance et nous vous assurons de notre total dévouement pour offrir les meilleures conditions de travail à tous nos élèves.

L'équipe de Direction